

# PROJET PEDAGOGIQUE



## AU QG DES SUPERS GAMINS



Année scolaire 2026/2027

# **SOMMAIRE**

## **I. Présentation**

- 1) L'organisateur
- 2) La structure d'accueil
- 3) Le public
- 4) L'équipe pédagogique
  - a. Le rôle du directeur
  - b. Le rôle de l'animateur
- 5) Le personnel extérieur
- 6) Les partenaires associatifs

## **II. Les objectifs**

- 1) Rappel du PEDT
- 2) Les objectifs du Projet Pédagogique

## **III. Les activités**

- 1) Manuelles
- 2) Sportives
- 3) Les sorties/les interventions

## **IV. Les Budgets**

## **V. Les temps de repas**

- a. La pause méridienne
- b. Le goûter

## **VI. Journée type**

- 1) Périscolaire
- 2) Mercredis et vacances

## **VII. Le Règlement intérieur**

## **VIII. Sécurité**

## **IX. Les PAI et le handicap**

## **X. Organisation post Covid-19**

## **XI. Evaluation**

# **I. Présentation**

## **1) L'organisateur**

SIRS (Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire) de Montagny-Parnes

3, place de la Mairie

60240 Montagny-en-Vexin

Tél : 03.44.49.92.18

Mail : [secretariat@sirs-montagnyenvexin.fr](mailto:secretariat@sirs-montagnyenvexin.fr)

Site web de la commune : [www.montagnyenvexin.fr](http://www.montagnyenvexin.fr)

Les valeurs mises en avant dans le projet éducatif de la commune sont :

- La découverte
- L'épanouissement
- Le respect
- La tolérance
- L'égalité
- La citoyenneté
- L'autonomie
- La fraternité
- La solidarité

## **2) La structure d'accueil**

La structure, que nous avons rebaptisé « Q.G. des Supers Gamins », se situe au cœur du village de Montagny-en-Vexin, commune située au sein du Vexin français au creux d'un vallon et entourée de bois. Elle est à 6 km de Magny-en-vexin (95) et à 11 km de Gisors (27) et héberge entre 650 et 700 habitants.

La structure se situe en réalité dans l'enceinte du groupe scolaire où nous avons accès à la totalité des lieux qui sont répartis de façon suivante :

Au rez-de-chaussée :

- 2 salles d'activités
- 3 toilettes, 4 lavabos pour élémentaires
- 1 dortoir
- 2 toilettes pour maternelles avec un lavabo et une douche
- 1 toilettes pour handicapés comprenant une vasque
- 1 salle de restauration
- 1 salle polyvalente
- 1 salle de motricité
- 1 dojo

A l'étage :

- 1 salle de danse
- 1 salle multimédia/bibliothèque

Nous avons également accès à la cour fermée du groupe scolaire et au terrain multisports.

Informations utiles :

Q.G. des Supers Gamins

2, Rue de la Fontaine

Tél : 03.44.49.90.38

Mail : [accueilmontagny@sirs-montagnyenvexin.fr](mailto:accueilmontagny@sirs-montagnyenvexin.fr)

### 3) Le public

Nous accueillons dans notre structure des enfants âgés de 3 à 12 ans. La répartition des enfants se fait par groupe de niveau scolaire (maternelles : 3 à 6 ans et élémentaires : 6 à 12 ans). Nous pouvons également accueillir des collégiens jusqu'à l'âge de 13 ans.

#### **L'enfant jusqu'à 6 ans suppose :**

- Des besoins physiologiques (alimentation, sommeil, mouvement, éveil sensorimoteur)
- Un besoin de sécurité affective (être aimé, cajolé, bisous, câlins)
- Un besoin de communication
- Un besoin de confiance en soi et d'autonomie (expériences, explorations, n'a pas la notion du danger)
- Un besoin de construire sa personnalité (se dissocie des autres, prend conscience de son « moi », période du « non »)

Par conséquent, l'animateur/trice devra repérer ces besoins et adopter une attitude propice au bon développement de l'enfant.

- Il/elle donnera des repères (instaurer des rituels, communiquer avec un vocabulaire adapté)
- Il/elle favorisera l'apprentissage et l'autonomie (encourager les compétences, éviter la surprotection)
- Il/elle posera des limites

Et ainsi proposera des activités adaptées :

- Activités en autonomie (en prévoyant des jeux d'imitation, de construction)
- Activités sensorielles (jeux de couleurs, rythme, manipulation de matériaux)
- Développement de l'intellect, des repères (classement, puzzles, date du jour)
- Développement de l'imaginaire (contes, histoires, marionnettes)
- Développement des capacités motrices et de motricité fine (jeux de courses, parcours, coloriages, assemblages)
- Développement de la vie collective (chants, comptines, jeux collectifs)

#### **L'enfant de 6 à 12 ans suppose :**

- Des besoins identiques à la tranche d'âge précédente (besoins physiologique, besoin de sécurité affective, besoin de communication, besoin de confiance en soi et de responsabilité) à quelques détails près selon l'enfant.
- Un développement psychologique (ne confond plus le réel et l'imaginaire, prennent conscience que les actes ont des conséquences, renforcement de l'identité et agressivité entre les sexes).
- Une évolution sociale (apprentissage de nouvelles règles, besoin de compétition, de se mesurer aux autres, besoin de justice et d'équité).

Par conséquent, l'animateur/trice devra repérer ces besoins et adopter une attitude propice au bon développement de l'enfant.

- Il/elle devra donner des repères fixes (respecter le règlement intérieur et les règles en collectivité, instaurer le négociable et le non négociable, donner une explication aux interdits)
- Il/elle devra être un model de référence (l'enfant s'identifie à un adulte de même sexe)
- Il/elle devra veiller à leur protection (rester attentif aux groupes et à l'individu, valoriser l'enfant, proposer des temps de régulation).

Et ainsi proposera des activités adaptées :

- Activités de construction
- Jeux d'adresse et d'échange
- Activités manuelles et de dextérité fine
- Jeux de piste
- Activités sportives
- Activités d'expression

#### 4) L'équipe pédagogique

L'équipe pédagogique se compose de :

- Monsieur **DE MONTGOMERY LOVE D'EGLINTON HERSE Yohan** : Directeur et Responsable du Q.G. (Diplômé BAFA, PSC1, CQP animateur périscolaire et BAFD)
- Mme **NEVEU Ophélie** : Animatrice, Adjointe de direction, Assistante Sanitaire (Diplômée BAFA, PSC1 et BAFD)
- Mme **HASLAY Séverine** : Animatrice et Adjointe de direction (Diplômée BAFA, stagiaire BAFD)
- Mme **VINHAIS GONCALVES Carla** : Animatrice (Diplômée BAFA, Diplômée CAP petite enfance)
- Mme **BONGRAIN Solène** : Animatrice (stagiaire BAFA)

##### a. Le rôle du directeur

Le responsable de la structure doit être garant du projet éducatif ainsi que du projet pédagogique qu'il met en place avec son équipe d'animation. Il doit veiller à la sécurité de son équipe et celle des enfants ainsi qu'à la bienveillance du groupe.

##### b. Le rôle de l'animateur

L'animateur doit avoir pris connaissance du projet pédagogique à partir duquel il crée son projet d'animation. Il doit veiller à la sécurité physique, affective et morale des enfants et adopter une attitude modèle.

### c. Le rôle de l'assistante sanitaire

L'assistante sanitaire, nommée par le directeur est chargée du suivi sanitaire (pratiques alimentaires, allergies, P.A.I., prises de médicaments...) et elle est aussi désignée référente COVID-19 c'est-à-dire qu'elle formalise et est chargée de la diffusion des règles de prévention contre la transmission du virus respectant les recommandations du HCSP du 7 juillet 2020 « relatif à l'adaptation des mesures concernant les différentes doctrines à appliquer dans les milieux scolaire et universitaire et pour l'accueil collectif des mineurs selon l'évolution du virus SARS-CoV-2 dans le cadre de la préparation de la rentrée de septembre 2020 ».

## 5) Le personnel extérieur

Des personnes sont susceptibles de venir dans l'enceinte de la structure tels que :

- Le Président du SIRS et maire de Montagny-en-Vexin, Monsieur Loïc Taillebrest.
- La secrétaire de Mairie, Madame Maryse Bourdon
- Les cantonniers : Fabien et Dominique
- Les agents d'entretien de la société JMA, qui prennent leur service de 19h à 21h.
- Les agents des vitres de la même société qui viennent une fois par mois.
- Le livreur de repas, employé par la société CONVIVIO, qui nous livre les repas avant 7h.
- Le livreur de la boulangerie de Dangu qui arrive entre 10h et 11h

## 6) Les partenaires associatifs

La commune de Montagny-en-Vexin à la chance d'avoir des associations qu'il me semble être important d'intégrer lors de petites ou grandes animations. Le partenariat fait l'une des richesses de notre accueil et cela permet de pérenniser l'investissement dont nous faisons l'objet. Les associations qui sont intégrées au PEDT sont les suivantes :

- Le comité des fêtes (Mme Agnès de l'Estang)
- L'association des parents d'élèves (Mme Emilie Paul, Mme Chloé Ricoux, Mme Méline Richevaux)
- L'Association Culturelles et Artistique de Montagny (Mme. Elisabeth Taillebrest)
- L'école (Mme. Valérie Hourdin et les enseignants)
- Le Judo Club (Mme. Julie Brosset)
- La bibliothèque de Montagny-en-Vexin (M. Mattéo Courbis)

## **II. Les objectifs**

### **1. Rappel des objectifs du PEDT**

Afin d'établir un projet pédagogique, il faut que celui-ci soit en cohérence avec les objectifs du projet éducatif territorial mis en place par l'organisateur et le directeur de l'ACM et en concomitance ou correspondance avec le projet d'école Extrait du PEDT :

### **Les objectifs éducatifs du nouveau PEDT partagés par les partenaires**

Découverte, épanouissement, respect, tolérance, égalité, citoyenneté, autonomie, fraternité et solidarité

#### **❖ Les objectifs reconduits**

- Développer l'autonomie, l'épanouissement et la responsabilité chez l'enfant.
- Privilégier des activités variées et conduire l'enfant à l'enrichissement personnel.
- Développer l'engagement et la participation des enfants dans les projets.
- Sensibiliser les enfants à la faune et la flore, à la biodiversité et à l'environnement.
- Assurer une continuité éducative au-delà des temps scolaires.
- Développer la notion de bien vivre ensemble

#### **❖ Les objectifs modifiés ou nouveaux**

- Sensibiliser les enfants au code de la route et à la mobilité (vélo, trottinette, rollers...) ainsi qu'au permis piéton.
- Développer le dispositif « apprendre à porter secours » et sensibiliser aux gestes qui sauvent.
- Accompagner les enfants dans le parcours civique et citoyen.
- Amélioration du climat collectif
- Sensibilisation à la musique au travers de pratique d'instruments / concerts

### **2. Les objectifs du projet pédagogique**

La vision de notre accueil est celle d'un lieu qui dégage une atmosphère chaleureuse, conviviale, bienveillante voire même familiale. Elle s'est construite sur plusieurs années, nous y avons posé les bases de la confiance et accentué les relations de proximité. Cette vision qui s'accompagne également d'une qualité grandissante est cruciale et doit impérativement rester intacte. Par ailleurs, nous avons établi un lien important avec l'école, ce qui nous permet de concevoir une continuité fluide en termes d'organisation et de projets divers.

Les objectifs généraux ci-dessous sont les fondements pédagogiques essentiels dans le système évolutif de l'enfant au sein d'un accueil collectif.

Les objectifs transversaux complètent les objectifs généraux.

Le projet pédagogique est élaboré en cohérence avec le projet éducatif d'une part mais d'une autre part en faisant un constat de l'année précédente, ce qui permet de cibler au mieux les besoins pédagogiques des enfants.

3 réunions d'équipe seront organisées durant l'année pour faire le point sur les objectifs du projet pédagogique. La première aura lieu avant le début de l'année scolaire pour établir un plan d'action et monter les projets d'animations. La deuxième aura lieu en janvier 2027 pour faire un premier constat sur les objectifs des mois écoulés et réajuster si nécessaire le fonctionnement. La troisième et dernière réunion aura lieu à la fin de l'année scolaire pour faire état des objectifs pédagogiques de l'année et qui servira à établir le rapport du PEDT.

Une réunion PEDT a lieu deux fois par an avec tous les partenaires territoriaux (périscolaire, école et les différentes associations de Montagny/Parnes) après le conseil d'école, afin d'établir un constat et de répondre au mieux aux attentes que chacun se fixe.

## 2.a Les objectifs généraux

| Objectifs généraux                                                        | Objectifs opérationnels                                                                                                                                                                                                                                                    | Moyens mis en œuvre                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Permettre à l'enfant de devenir autonome et de développer l'estime de soi | Faire de l'enfant un actif de ses journées et le guider à gérer ses choix que ce soit dans l'activité, dans le jeu, dans la gestion de son attitude, ses passages aux toilettes.<br>L'encourager dans une attitude d'hygiène quotidienne.<br>Adopter une attitude positive | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Forum de discussion</li> <li>- Faire un tableau ateliers/jeux</li> <li>- Ateliers tournants</li> <li>- Coins permanents</li> <li>- Accompagnement des animateurs</li> <li>- Création de repères</li> <li>- Création de rituels quotidiens</li> </ul> |
| Contribuer à la sociabilisation et au respect                             | Contribuer au rangement des salles.<br>Développer l'entraide et la bonne entente.<br>Rendre l'enfant responsable de ses actions.<br>Améliorer le climat collectif.                                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les enfants dans le rangement</li> <li>- Accompagner l'enfant dans un temps de médiation</li> <li>- Faire des jeux de coopération</li> <li>- Laisser un temps de parole à chacun</li> </ul>                                              |
| Travailler l'éveil et l'imaginaire                                        | Laisser l'enfant faire preuve d'imagination dans ses choix d'activité.<br>Stimuler les sens et les facultés psychomotrices.                                                                                                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suggérer plusieurs modèles d'activités.</li> <li>- Installer des coins de jeux autonomes</li> <li>- Utiliser différents matériaux en atelier</li> <li>- Faire des parcours de motricité</li> </ul>                                                   |

## 2.b Les objectifs transversaux

| Objectifs transversaux                    | Objectifs opérationnels                                                                                                                                                                                                                   | Moyens mis en œuvre                                                                                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Organiser des temps de lecture collectif. | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encourager l'enfant à l'intérêt du livre et de la lecture.</li> <li>- Permettre à l'enfant de développer la confiance en soi.</li> <li>- Aider l'enfant à maîtriser la lecture orale.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'un moment de cohésion le mardi soir et vendredi soir après le goûter.</li> <li>- Mis en place d'un ticket de passage pour réguler.</li> <li>- Poser un cadre bienveillant pour accompagner l'enfant qui lit.</li> </ul> |
| Concevoir un projet intergénérationnel.   | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Proposer des temps en commun avec les aînés de Montagny.</li> </ul>                                                                                                                              | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadrer des ateliers en petits groupes les mercredis.</li> <li>- Permettre aux seniors d'interagir avec les enfants.</li> <li>- Organiser des restitutions et des spectacles.</li> </ul>                                               |

## III. Les activités

Nous avons à notre connaissance 4 approches d'activité :

**Laisser jouer** : L'enfant joue à ce qu'il veut sous la vigilance de l'animateur.

**Donner à jouer** : L'animateur met à disposition le matériel nécessaire pour que l'enfant exprime sa créativité.

**Jouer avec** : L'animateur s'inclut dans le jeu.

**Faire jouer** : L'animateur crée un jeu que l'enfant exploite.

### a. Manuelles

L'activité manuelle est surtout un tremplin vers la créativité, l'imagination, l'autonomie et la motricité. C'est un moment collectif qui fait appel à la concentration, à l'écoute et à la compréhension des consignes chez l'enfant. Ce moment d'activité est organisé le matin mais il peut s'étendre sur l'ensemble de la journée (hors moment de jeux collectif) si l'enfant le souhaite.

### b. Sportives

L'activité sportive ou « le grand jeu » est primordial dans une collectivité, il permet d'une part, à ce que les enfants subviennent à leur besoin de se dépenser mais aussi à agir ensemble, que ce soit pour un jeu sportif, de coopération, d'énigmes où on sollicite les enfants à être solidaire. Les jeux collectifs seront pensés et organisés en amont mais il est tout à fait concevable que les enfants choisissent un jeu à faire ensemble, voir même l'organiser avec l'aide de l'adulte.

### c. Les sorties/les interventions

Organiser des sorties ou des interventions quelles soient éducatives ou ludiques dans un centre de loisirs est important. Cela permet au groupe d'enfants de voir un autre cadre, un autre environnement auquel il est habitué. Cela fait partie de son enrichissement personnel qu'on cherche à atteindre car certains enfants sont « confinés » par leur contexte familial et environnemental. Ces sorties ou ces interventions sont prévues au préalable par l'équipe d'animation.

## **IV. Les Budgets**

Afin que les conditions pour accueillir les enfants soient optimales, 3 types de budgets sont votés par la collectivité :

- Un budget fournitures (jouets, fournitures créatives, fournitures sportives...) à hauteur de 4000€.
- Un budget pour les sorties/intervenants à hauteur de 4000€
- Un budget pour les transports en autocar à hauteur de 4000€

Un budget complémentaire peut être accordé dans le cadre d'un projet de rénovation ou d'achat de nouveaux meubles.

## **V. Les temps de repas**

Il est nécessaire de contrôler ce que mangent les enfants et veiller à leur équilibre alimentaire. C'est pourquoi, nous faisons appel à une société de restauration dont les menus sont établis par une diététicienne. Les menus sont ensuite envoyés à la direction et qui prend en charge le choix des repas pour chaque mois.

L'organisation de la cantine est la suivante : un agent de restauration sera chargé de désinfecter les tables avant de mettre le couvert et de mettre les barquettes de nourriture dans les fours de réchauffe. Durant la cantine, les agents d'animation veilleront au bon fonctionnement du service et serviront également les enfants. Ils doivent sensibiliser l'enfant à goûter mais ne jamais le forcer. Après le service, l'agent de restauration passera à la plonge.

### a. La pause méridienne

La cantine c'est le moment où les enfants peuvent se retrouver, échanger et aussi recharger leur batterie. Ceci étant, ils doivent quand même se conformer à la vie collective, c'est-à-dire qu'ils doivent appliquer les consignes d'hygiène en passant aux toilettes et en se lavant correctement les mains avant de passer à table. De plus, il faut qu'ils soient au maximum autonome dans leur attitude, que ce soit pour se servir de l'eau ou du pain, de faire attention au bruit et aux pitreries et au moment de débarrasser le couvert et nettoyer la table. Il est tout aussi faisable de mettre en avant l'autonomie des maternelles en se concentrant sur la propreté de la table ainsi que de la débarrasser et de la nettoyer. J'estime que les enfants entrent dans un réfectoire propre, ils doivent alors quitter un réfectoire également propre.

### b. Le goûter

Le goûter, au même titre que le repas, est un moment où les enfants peuvent se poser et échanger. Nous fournissons la collation avec une composition de pain, beurre, confiture ou pâte à tartiner, compote ou laitage. Nous diversifions chaque jour le menu du goûter et nous prêtons attention à la quantité. Il sera demandé aux enfants volontaires de nettoyer leur table avant de partir.

## VI. Journée type

### a. Le périscolaire : Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi

| Enfants                                                                                                                                                                                                        | Animateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>7h-8h50h</b> : Arrivée échelonnée des enfants inscrits au « Q.G. ». Temps autonome d'activités, de jeux.                                                                                                    | <b>6h50-9h</b> : Vérification de l'état des salles et des toilettes. Vérification des portes. Ouvrir les portes des toilettes et du vestiaire des élémentaires. Préparations de l'accueil (mettre les chaises autour des tables, préparer les jeux, les coloriages...) Mettre le cahier d'accueil à l'entrée. Accueil des enfants et pointage. Jeux et activités. Accompagnement des enfants jusqu'en classe. |
| <b>12h-13h30</b> : Passage aux toilettes + lavage de mains. Temps de repas avec les copains/copines. Débarrasser et nettoyer en fin de repas + temps libre.                                                    | <b>11h-12h</b> : Préparation du réfectoire et des repas par le binôme de préparation.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>16h30-17h30</b> : Passage aux toilettes et lavage de mains. Goûter avec les copains/copines. Nettoyage des tables et temps d'échange.                                                                       | <b>12h-13h20</b> : Récupérer les enfants en classe. Faire le pointage. Assurer le service cantine.                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| <b>17h30-19h30</b> : Temps consacré aux devoirs (facultatif) pour les élémentaires. Temps de cohésion<br>Temps de jeux pour les maternelles.<br>Temps libre après les devoirs et départ échelonné des enfants. | <b>13h20-14h</b> : Vaisselle et nettoyage par le binôme de préparation.<br><br><b>16h15-16h30</b> : Préparation du goûter et des tables.                                                                                                                                                                                                                                                                      |

**17h15-17h30 :** Temps de lecture collectif mené par un enfant (CP-CM2). Faire découvrir un livre aux camarades et en lire un passage.

**16h30-18h :** Récupérer les enfants inscrits après l'école et faire le pointage. Faire goûter les enfants et faire l'aide aux devoirs (lundis et jeudis). Temps de cohésion avec les maternelles (lecture, comptines, les enfants racontent leur journée). Temps de lecture par les enfants (mardis et vendredis).

**18h-19h30 :** Accueil des enfants, jeux et activités. Départ échelonné des enfants. Rangement. Vérification des portes et tirer les chasses d'eau. Fermeture du « Q.G. ».

## b. Les mercredis et vacances

### Enfants

**7h-9h :** Arrivée des enfants au « Q.G. » de manière échelonnée. Temps autonome d'activité et de jeux.

**9h-10h :** Fin du temps autonome, rangement de la salle. Participer au forum d'échange.

**10h-11h45 :** Fin du forum. Début des ateliers au choix ou du jeu collectif.

**11h45-12h :** Rangement des ateliers. Passage toilettes et lavage de mains.

**12h-13h30 :** Temps de repas avec les copains/copines. Débarrasser et nettoyer en fin de repas.

**13h30-14h :** Sieste pour les petites sections et début de temps calme autonome pour les autres.

**14h-16h :** Fin du temps calme, rangement de la salle. Début des ateliers au choix ou jeu collectif.

**16h-16h30 :** Forum de discussion. Bilan de la journée.

**16h30-17h30 :** Départ des enfants et goûter.

### Animateurs

**6h50-9h :** Accueil des familles, prise d'information, pointage, s'occuper des enfants.

**9h-10h :** Mise en place du forum d'échange et proposition des activités.

**10h-11h45 :** Préparer le matériel avec les enfants. Préparation du jeu collectif s'il y a. Accompagner les enfants. Animation.

**11h45-12h :** L'animateur veille au bon déroulement du rangement ainsi que du passage WC et lavage de mains.

**12h-13h30 :** Assurer le service cantine et manger avec les enfants. Passage en plonge pour le/la concerné(e).

**13h30-14h :** Accompagnement des petits à la sieste (passage WC, lecture d'une histoire). Accompagnement des enfants en temps calme autonome. Préparation du grand jeu s'il y a.

**14h-16h :** Animation du grand jeu. Accompagner les enfants aux ateliers.

**16h-16h30 :** Début de forum. Faire le bilan de la journée avec les enfants et discuter de l'organisation du lendemain.

**17h30-19h30 :** Temps autonome de jeux et d'atelier et départ échelonné des enfants.

**16h30-17h30 :** Accueil des parents.  
Préparation et encadrement du goûter.  
Faire nettoyer les tables et monter les chaises.

**17h30-19h30 :** Accueil des parents.  
Accompagner les enfants. Rangement, vérification des WC et des portes.  
Fermeture du « Q.G. ».

## **VII. Le Règlement au sein du Q.G.**

*Extrait du règlement intérieur* « Chacun doit respecter les règles relatives à la sécurité, à l'hygiène et au savoir-vivre propre aux accueils afin d'y faire régner une ambiance conviviale. Le manque de respect, l'indiscipline, ou un comportement qui pourrait perturber le groupe, est à proscrire.

L'enfant doit respecter :

- ses camarades, les animateurs, les enseignants et le personnel de service
- la nourriture qui lui est servie
- le matériel et le mobilier mis à sa disposition : lieu, sol, couverts, tables, chaises, jeux, ...

L'enfant doit participer aux tâches de la vie quotidienne en collectivité.

Nous attirons l'attention des parents sur le fait que leur responsabilité pourrait être engagée dans le cas où leur enfant commettrait un acte de détérioration du matériel ou des locaux. Il en est de même s'il blessait un autre enfant. Les assurances responsabilité civile et individuelle accident couvrant les dommages pour les activités extra scolaires sont obligatoires.

Après consultation des parents et en accord avec le responsable du service, le SIRS se réserve le droit de prononcer l'exclusion temporaire ou définitive en cas de non-respect du présent règlement ou si le comportement nuit à l'encontre du bon fonctionnement du groupe. »

### **a. Concernant les jouets**

Le Q.G. achète tout type de matériel pour que les enfants s'épanouissent au niveau créatif et sportif. C'est-à-dire que nous fournissons les moyens aux enfants d'avoir des ballons de foot, des ballons de basket, des Lego, des cordes-à-sauter et autres jeux extérieurs. **Il est donc interdit que les enfants ramènent leurs propres jouets** (cartes Pokémon, ballons, voitures...) **au périscolaire et à la cantine** car nous voulons éviter que cela mène à des disputes, à de la jalousie ou à du vol. Pour être en toute cohérence avec l'école, ce point est similaire avec son règlement.

b. Concernant les objets dangereux

Il est évident que tout type d'objet dangereux (allumettes, briquet, couteau...) est strictement interdit au sein de l'accueil. Si un enfant à l'audace d'apporter ce type d'objet, ses parents seront immédiatement mis au courant et des sanctions pourraient être appliquées en cas de récidive.

c. Le port de la casquette.

Il est inutile de porter la casquette en intérieur, il sera demandé aux enfants de la déposer aux portes manteaux. En revanche, la casquette est obligatoire par temps ensoleillé en période d'été.

d. Concernant l'équipe d'animation

Les adultes sont une référence pour les enfants, c'est pourquoi l'équipe encadrante doit avoir une attitude exemplaire et doit faire attention à son langage et à sa posture. Elle doit également prendre le temps de dialoguer avec l'enfant et avoir une attitude pédagogique quand celui-ci se fait punir. L'usage du téléphone portable est à limiter, les pauses cigarettes sont à prendre en dehors de la vue des enfants et en dehors du site d'accueil. Chaque membre de l'équipe doit être ponctuel et prévenir en cas de retard. Ils doivent également signaler tout problème rencontré au directeur de la même façon, l'équipe encadrante doit savoir résoudre leur problème en se parlant honnêtement mais ne doit jamais régler leur compte devant les enfants.

e. Les règles en collectivité

Les règles en collectivité seront affichées dans les deux salles d'activité. Elles seront établies avec les enfants dès le premier mois de la rentrée scolaire. L'implication des enfants sur la réalisation des règles leur permettra de mieux les assimiler.

## **VIII. La sécurité**

La plus grande responsabilité que l'équipe pédagogique doit faire preuve, c'est de maintenir la sécurité de chaque enfant sous n'importe quelle forme. Autant physiquement, affectivement et moralement mais plus encore. Afin de se préparer en cas d'incendie, trois exercices auront lieu au cours de l'année. L'équipe suivra un protocole qui guidera les enfants vers le point de rassemblement dans les meilleures conditions. Cela a pour but de prévenir aux éventuels mouvements de panique et d'être prêt à l'évacuation. Depuis quelques années, le plan VIGIPIRATE est activé.

Extrait de la circulaire du SGDSN (Secrétaire Général de la Défense de la Sécurité Nationale).



« La posture Vigipirate pour la période « été-automne 2026 » prend effet à compter du 22 juin 2026 et est la première à mettre en œuvre le nouveau plan VIGIPIRATE 2026.

L'évolution principale de cette édition 2026 est l'adoption de nouveaux stades d'alerte VIGIPIRATE :

- le stade « vigilance », qui correspond au niveau d'alerte initial ;
- le stade « vigilance renforcée », qui correspond au niveau d'alerte intermédiaire ;
- le stade « alerte attentat », qui correspond au niveau d'alerte sommital et qui peut être activé durant 12 jours renouvelables sur décision expresse du Premier Ministre.

Positionnée au nouveau stade « vigilance renforcée », la posture « été-automne 2026 » met l'accent sur :

- *la lutte contre la menace drones au regard de la récente recrudescence de survols en Europe et sur le territoire national (TN) ;*
- *la sécurité des sites touristiques et zones d'affluence en vue des vacances estivales et de Noël 2026 ;*
- *la sécurité des bâtiments publics et institutionnels.*

Les grands principes et mécanismes du nouveau plan VIGIPIRATE 2026 sont décrits dans le nouveau document « Faire Face Ensemble », également disponible sur le site du SGDSN ([Le plan Vigipirate : faire face ensemble | SGDSN](#)).

La plateforme [www.vigipirate.gouv.fr](http://www.vigipirate.gouv.fr) permet d'avoir un éclairage plus précis et ainsi « faire face ensemble ».

C'est pourquoi les portes d'entrées du Q.G. seront fermées à longueur de journée. Elles seront déverrouillées par un membre de l'équipe afin d'accueillir un parent qui dépose ou récupère son enfant. Les responsables légaux devront signaler leur présence en activant la sonnette et inscrire l'arrivée et le départ de leur enfant à chaque fois que l'occasion se présentera.

## **IX. Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) et le handicap**

Le Projet d'Accueil Individualisé concerne l'accueil d'enfants qui ont un traitement ou des soins à suivre.

Le PAI est instauré par la circulaire n°2003-135 concernant l'accueil des enfants et adolescents atteints de troubles de santé. Extrait de la circulaire concernant le PAI :

« Le projet d'accueil individualisé (PAI) est avant tout une démarche d'accueil résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant malade. Il a pour but de faciliter l'accueil de cet enfant mais ne saurait se substituer à la responsabilité des familles. Le rôle de chacun et la complémentarité des interventions sont précisés dans un document écrit. Celui-ci associe l'enfant ou l'adolescent, sa famille, l'équipe éducative ou d'accueil, les personnels de santé rattachés à la structure, les partenaires extérieurs et toute personne ressource. »

Concernant le handicap...

La loi de février 2005, vise à favoriser l'accueil des enfants handicapés dans les structures ordinaires de vie. Elle préconise notamment des initiatives d'ordre partenarial...

**Loi du 11 février 05 - Art.2 (L114-2)**

Les familles, l'Etat, les collectivités locales, les établissements publics, les organismes de sécurité sociale, les associations, les groupements, organismes et entreprises publics et privés associent leurs interventions pour mettre en oeuvre l'obligation prévue à l'article L. 114-1, en vue notamment d'assurer (...) l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population (...).

Les textes officiels incitent les établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans à concourir à **l'intégration sociale** des enfants dont ils assurent le suivi.

**Décret n° 2000-762 du 1er août 2000 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans et modifiant le code de la santé publique.**

**- Art. R. 180-1. -**

Les établissements et les services d'accueil veillent à la santé, à la sécurité et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement. Ils concourent à **l'intégration sociale de ceux de ces enfants ayant un handicap ou atteints d'une maladie chronique**. Ils apportent leur aide aux parents afin que ceux-ci puissent concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale

## **X. Protocole Sanitaire**

*[Extrait de la FAQ accueil collectif de mineurs, 18 mars 2022]*

Depuis le 14 mars 2022, le protocole sanitaire passera au niveau 1 / niveau vert pour l'ensemble des ACM du territoire national. Ce passage au niveau 1 implique notamment :

- la fin de l'obligation de la limitation du brassage entre groupes de mineurs ;
- la fin des restrictions pour la pratique des activités physiques et sportives ;
- les mesures relatives au lavage des mains, à l'aération et à la désinfection des surfaces sont quant à elles maintenues.

Le passage au niveau 1 implique la levée de l'obligation du port du masque en intérieur pour les mineurs de moins de 11 ans. En complément et conformément aux recommandations émises par les autorités sanitaires, l'obligation du port du masque en intérieur est également levée depuis le 14 mars 2022 pour tous les encadrants et les mineurs en cohérence avec les évolutions retenues en population générale. S'agissant de la limitation du brassage, il est recommandé, dans un premier temps et dans la mesure du possible, de limiter les brassages trop importants entre groupes de mineurs notamment pendant les temps de récréation et de restauration. Une analyse régulière de la situation épidémique (évolution de l'incidence, taux de reproduction du virus et situation à l'hôpital) est réalisée en lien avec les autorités sanitaires. En fonction de cette analyse, des mesures adaptées aux situations locales peuvent être décidées par les préfets, en lien avec l'agence régionale de santé et les autorités académiques. Le niveau du cadre sanitaire applicable pourra, par la suite, être révisé en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. L'information sera mise en ligne sur le site du ministère.

Concernant les règles applicables en matière d'aération des locaux, si les conditions climatiques et matérielles le permettent, l'organisation des activités à l'extérieur doit être privilégiée. L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures

collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2. Les locaux occupés pendant la journée sont aérés au **moins 15 minutes le matin avant l'arrivée**, pendant chaque sortie et activité, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 10 minutes doit également avoir lieu toutes les heures. Lorsque le renouvellement de l'air est assuré par une ventilation, son bon fonctionnement doit être vérifié et son entretien régulier doit être réalisé. Une aération des locaux par une ventilation naturelle ou mécanique en état de marche (portes et/ou fenêtres ouvertes) est réalisée autant que possible, idéalement en permanence si les conditions le permettent et au minimum cinq minutes toutes les heures. Lorsque cela est possible, privilégier une ventilation de la pièce par deux points distincts (porte et fenêtre par exemple). La mesure du dioxyde de carbone doit être favorisée (gaz carbonique – CO2) dans l'air (indice ICONE de confinement) : une mesure de CO2 supérieure à un seuil de 800 ppm doit conduire à agir en termes d'aération/renouvellement d'air et/ou de réduction du nombre de personnes admises dans la pièce.

## **XI. Evaluation**

Une évaluation sert à mesurer la progression de chaque animateur par rapport à son niveau initial. La direction évaluera donc l'apprentissage (le savoir, le savoir-faire et le savoir-être) fondé sur des critères d'évaluations préétablis. (**ANNEXE 1**)

**LE SAVOIR** : Connaissance du projet pédagogique, connaissance des rythmes et des besoins du public encadré, des règles de sécurité et d'hygiène, connaissance d'activité (jeux, chants, travaux manuels...)

**LE SAVOIR-FAIRE** : Préparer des activités (organisation du temps, de l'espace, du matériel, des règles, s'adapter à l'âge), animer des activités (dynamiser le groupe, faire respecter les règles, assurer la sécurité, s'adapter aux situations imprévues), analyser les situations, les pratiques, collaborer au sein d'une équipe, s'informer, organiser la vie quotidienne.

**LE SAVOIR-ETRE** : Se comporter comme un adulte référent (tenue, langage...), s'impliquer dans tous les temps du centre, communiquer (s'exprimer, argumenter, écouter, se remettre en question), être dynamique.

L'évaluation c'est aussi l'occasion de mettre en exergue l'application des objectifs donnés dans le projet pédagogique afin de concorder avec ledit entonnoir des objectifs (Projet Educatif, Projet Pédagogique, Projet d'Animation, Projet d'Activité) et de garantir sa cohérence. (**ANNEXE 2**)

Nous ferons également une évaluation hebdomadaire par rapport :

Aux objectifs :

- Les enfants participent volontairement aux ateliers ou s'occupent sereinement de manière individuelle.
- Une progression mesurable sur l'autonomie.
- Les enfants s'impliquent dans la gestion de la vie collective.
- Les enfants ont envie de montrer leur réalisation.

- Les lieux sont propres, rangés et décorés.
- Les relations sont calmes, détendue, exemptes de toute violence.
- Les forums sont conviviaux et participatifs.
- L'organisation est efficace et bien vécue par tous.

A l'accueil en général :

- Les parents inscrivent leurs enfants avec confiance.
- Les échanges parents/animateurs se font en toute sérénité.

Outils de régulation :

- Réunion d'équipe et compte rendu établi pour la mairie.

## **ANNEXE 1**

| <b>CRITERES D'EVALUATIONS</b>                                       |               |                    |                   |
|---------------------------------------------------------------------|---------------|--------------------|-------------------|
| <b>Savoir-faire pédagogique/connaissances</b>                       |               |                    |                   |
|                                                                     | <b>Acquis</b> | <b>A améliorer</b> | <b>Non acquis</b> |
| Maîtrise des contenus théoriques et pratiques de la formation BAFA  |               |                    |                   |
| Créativité et innovation                                            |               |                    |                   |
| Connaissance et application des textes officiels et réglementations |               |                    |                   |
| Sécurité et notion du danger                                        |               |                    |                   |
| <b>Savoir-être/qualités personnelles</b>                            |               |                    |                   |
|                                                                     | <b>Acquis</b> | <b>A améliorer</b> | <b>Non acquis</b> |
| Tenue dans le service, ponctualité et langage approprié             |               |                    |                   |
| Disponibilité auprès du public                                      |               |                    |                   |
| Dynamisme                                                           |               |                    |                   |
| Prise d'initiative, bon sens                                        |               |                    |                   |
| Gestion du temps en activité                                        |               |                    |                   |
| <b>Préparation/organisation des activités</b>                       |               |                    |                   |
|                                                                     | <b>Acquis</b> | <b>A améliorer</b> | <b>Non acquis</b> |
| Prise de position                                                   |               |                    |                   |
| Implication                                                         |               |                    |                   |
| Sens du partage                                                     |               |                    |                   |
| Gestion du matériel                                                 |               |                    |                   |
| <b>Relation avec les enfants</b>                                    |               |                    |                   |
|                                                                     | <b>Acquis</b> | <b>A améliorer</b> | <b>Non acquis</b> |
| Présence affective                                                  |               |                    |                   |
| Être juste                                                          |               |                    |                   |
| Être à l'écoute                                                     |               |                    |                   |
| Faire preuve d'autorité                                             |               |                    |                   |

## ANNEXE 2

| GRILLE D'EVALUATION                                                                    |   |   |   |   |   |              |
|----------------------------------------------------------------------------------------|---|---|---|---|---|--------------|
| Intitulés                                                                              | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | Observations |
| <b>LE PROJET</b>                                                                       |   |   |   |   |   |              |
| Les objectifs fixés ont-ils été atteints ?                                             |   |   |   |   |   |              |
| Le lien a-t-il été effectué entre le projet pédagogique et activités menées ?          |   |   |   |   |   |              |
| Le lien a-t-il été effectué entre le projet pédagogique et les sorties/interventions ? |   |   |   |   |   |              |
| <b>L'EQUIPE</b>                                                                        |   |   |   |   |   |              |
| Il y a-t-il eu répartition des tâches au sein de l'équipe ?                            |   |   |   |   |   |              |
| Il y a-t-il eu des échanges et du travail commun ?                                     |   |   |   |   |   |              |
| Il y a-t-il eu de la place pour chacun ?                                               |   |   |   |   |   |              |
| Il y a-t-il eu corrélation entre chaque équipe ?                                       |   |   |   |   |   |              |
| Comment ont été les relations équipe d'animation et équipe de direction ?              |   |   |   |   |   |              |
| <b>FONCTIONNEMENT</b>                                                                  |   |   |   |   |   |              |
| Comment a été l'organisation de l'accueil ?                                            |   |   |   |   |   |              |
| Les moyens matériels ont-ils été suffisants ?                                          |   |   |   |   |   |              |
| Il y a-t-il eu respect des horaires ?                                                  |   |   |   |   |   |              |
| Comment a été la gestion des forums ?                                                  |   |   |   |   |   |              |
| Comment a été la préparation des activités ?                                           |   |   |   |   |   |              |
| Comment a été la préparation et la gestion des sorties/interventions ?                 |   |   |   |   |   |              |
| Comment ont été les intervenants extérieurs ?                                          |   |   |   |   |   |              |
| Comment a été la gestion des temps calme ?                                             |   |   |   |   |   |              |
| Comment a été la gestion des repas ?                                                   |   |   |   |   |   |              |
| <b>LES ENFANTS</b>                                                                     |   |   |   |   |   |              |
| Comment a été la participation des enfants ?                                           |   |   |   |   |   |              |
| Les activités ont-elles été adaptées à l'âge de l'enfant ?                             |   |   |   |   |   |              |
| L'écoute et la prise en compte des enfants ont-t-elles été effectuées ?                |   |   |   |   |   |              |
| Il y a-t-il eu respect du rythme de l'enfant ?                                         |   |   |   |   |   |              |
| Comment a été la gestion des enfants « difficiles » ?                                  |   |   |   |   |   |              |
| <b>LES PARENTS / FAMILLES</b>                                                          |   |   |   |   |   |              |
| Comment a été la communication avec les parents ?                                      |   |   |   |   |   |              |
| Il y a-t-il eu prise en compte des demandes des parents ?                              |   |   |   |   |   |              |
| Comment ont été la participation et l'implication des parents ?                        |   |   |   |   |   |              |

A noter comme étant :

|                     |   |
|---------------------|---|
| Très satisfaisant   | 1 |
| Satisfaisant        | 2 |
| Moyen               | 3 |
| Insatisfaisant      | 4 |
| Très insatisfaisant | 5 |

La lecture du projet pédagogique a été menée en date du **Mardi 25 août 2026** devant l'ensemble de l'équipe d'animation.

| Nom et Prénom de l'agent<br>(Fonction)                                                     | Signature de l'agent présent |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------|
| M. de MONTGOMERY HERSE Yohan<br>(Agent d'animation, directeur et responsable de l'accueil) | Présent                      |
| Mme. NEVEU Ophélie<br>(Agent d'animation et adjointe de Direction)                         | Présente                     |
| Mme HASLAY Séverine<br>(Agent d'animation et adjointe de Direction)                        | Présente                     |
| Mme VINHAIS Carla<br>(Agent d'Animation)                                                   | Présente                     |
| Mme BONGRAIN Solène<br>(Agent d'Animation)                                                 | Présente                     |

Signature du Président du SIRS